

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

46.198

Date du contrôle:

06/06/2024

Lieu du contrôle:

Rue grande 20 7110 Boussoit Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Benjamin De Potter

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-020/5800124

Date d'émission:

06/06/2024 09:23:53

Prochaine visite avant le:

06/06/2025

Donneur d'ordre

Nom

Tweeple

Adresse

Rue De Balenfer Bin 5, 7130 Binche, Belgique

Email

peb.tweeple@gmail.com

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Rue grande 20 7110 Boussoit Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

20 rue grande

Adresse du propriétaire

Rue grande 20 7110 Boussoit Belgique

Fondations

avant 81

Mise en oeuvre de l'installation

après 81

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

6109274

Code EAN

Nc

Liaison compteur-tableau

XVB 2X10

Tension de service

1 X 400 V + N

Protection générale

40 A 2P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles
NOK	NOK
Description de l'installation	Voir schéma
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Autre
Résistance de terre (Ω)	0
Isolement ($M\Omega$)	0,83

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle

Boulevard Lambert 127

1030 Bruxelles



Tableau 1

Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation. (Prise extérieur)	L1: 5.3.5.2.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer. (voir chambre du fond)	
Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.

Différentiel de type AC

Présence de prises sans protection enfant

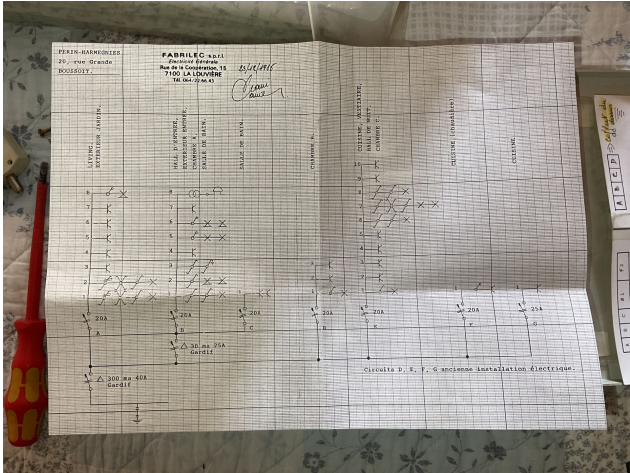

Adapté le type et la section de câble a l'usage (prise)

Le câblage interne du tableau de répartition et/ou l'intensité nominale du (des) dispositif(s) de protection à courant différentiel-résiduel ne correspond(ent) pas aux courants venant du compteur

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Libellé	Photo
Annexe	
Annexe	
Annexe	